

Adresse de la société populaire de Charlieu (Loire), lors de la séance du 18 vendémiaire an III (9 octobre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Charlieu (Loire), lors de la séance du 18 vendémiaire an III (9 octobre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIX - Du 18 vendémiaire au 2 brumaire an III (9 au 23 octobre 1794) Paris : CNRS éditions, 1995. pp. 17-18;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1995_num_99_1_17350_t1_0017_0000_7

Fichier pdf généré le 07/10/2019

célébré à Libreval avec allégresse et fraternité, que pour terminer la fête, on a coulé à la fonderie établie dans cette commune, le premier canon avec le plus grand succès, en présence du représentant du peuple Ferry.

Mention honorable, insertion au bulletin (37).

[L'agent national de Libreval-sur-Cher au président de la Convention nationale, le 6 vendémiaire an III] (38)

Frère et ami,

Le cinquième sans-culotide a été célébré dans le chef-lieu de ce district, avec le plus vif enthousiasme et la fraternité la plus franche. L'allégresse publique était à son comble.

Nos victoires et le triomphe de nos armes sur les ennemis extérieurs de la république, ont été chantés, sur l'autel de la patrie, au milieu d'un peuple immense, environné lui-même de toutes les autorités constituées : des discours républicains succédant aux hymnes patriotiques, ont fini par électriser tous les cœurs.

Pour terminer cette fête civique et martiale, on a coulé, à la fonderie établie à Libreval, le premier canon, avec le plus grand succès, en présence du représentant du peuple, Ferry; et ce père de la patrie a républicanisé toutes les âmes, par l'énergie de ses expressions, relatives à la circonstance.

Ne laisse pas ignorer cette anecdote, frère et ami, et les sentiments qui nous animent, à la Convention nationale; dis-lui qu'interprète en cet instant des opinions et des pensées de tous les habitants de ce district, elle peut ranger celui de Libreval, au nombre d'un des plus fermes soutiens de la Liberté, et des plus ardens amis de la révolution.

Salut et fraternité.

DU RIOU.

22

Le conseil général de la commune d'Emilion [ci-devant Saint-Emilion], département du Bec-d'Ambès, écrit à la Convention nationale : les ennemis du peuple viennent d'attenter à la représentation nationale dans la personne de Tallien, votre collègue. L'aristocratie s'agite dans le moment où la terreur vaincue ne peut plus favoriser ses projets liberticides. Il félicite ensuite la Convention sur ses travaux, et lui jure un attachement inviolable.

Mention honorable, insertion au bulletin (39).

(37) P.-V., XLVII, 50-51. *Bull.*, 18 vend.

(38) C 321, pl. 1345, p. 32.

(39) P.-V., XLVII, 51.

[Le conseil général de la commune d'Emilion à la Convention nationale, le 1^{er} vendémiaire an III] (40)

Législateurs,

Les ennemis du peuple viennent d'attenter à la représentation nationale dans la personne de Tallien votre collègue, l'aristocratie s'agite dans le moment où la terreur vaincue ne peut plus favoriser ses projets liberticides.

Un de leurs supots en tyrannie (Robespierre) a par votre surveillance payé sur l'échaffaud le tribut de ses forfaits, par vous la justice a été mise à l'ordre du jour, mais l'intrigue assaillie par ces mesures met tout en usage pour les détruire.

Législateurs, ralions nous tous autour de l'arbre de la liberté. Tous les français patriotes admirent vos travaux. Et le conseil général de la commune au nom de tous ses concitoyens approuve vos mesures, tous jurent l'attachement le plus inviolable à la représentation nationale, et de maintenir jusques à la mort l'unité et l'indivisibilité de la république.

COSTE, *maire*
et quatorze autres signatures.

23

La société populaire de Charlieu, département de la Loire, exprime à la Convention nationale l'indignation et la douleur dont elle a été pénétrée au récit de l'horrible attentat commis sur le représentant du peuple Tallien, l'assure qu'elle est toujours prête à lui faire un bouclier contre les poignards des scélérats, et l'invite à écraser les agitateurs et les nouveaux tyrans.

Mention honorable, insertion au bulletin (41).

[La société populaire de Charlieu à la Convention nationale, le 4^e jour s.-c. an II] (42)

Citoyens représentants,

Nous vous présentons le témoignage de la douleur et de l'indignation qui nous ont pénétrés au récit de l'horrible attentat commis sur le représentant du peuple Tallien.

Les sentiments que nous vous exprimons sont ceux de la France entière, sans doute et c'est avec toute la France, que nous vous jurons de maintenir au prix de tout notre sang la liberté et la sûreté de la Convention nationale, et de lui faire de nos corps un bouclier contre les poignards des scélérats qui dans le désespoir d'avoir perdu leur exécration chef, aspirent à le venger ou à le remplacer.

(40) C 321, pl. 1345, p. 33.

(41) P.-V., XLVII, 51.

(42) C 322, pl. 1352, p. 35.

C'est à vous, citoyens représentants, c'est à vous seuls que la république a confié le soin de son bonheur. C'est de vous seuls qu'elle l'attend, vous seuls avés mérité la plénitude de sa confiance, et si de nouveaux tirans s'élevoient pour oser usurper un pouvoir qui ne fut délégué qu'à vous, levés vous, citoyens représentants, et forts de la volonté du peuple faites disparaître d'un seul mot tous les intrigants, tous les agitateurs; lorsque les titans voulurent escalader le ciel, il suffit d'un regard des dieux pour les faire rentrer dans le néant.

Unité indivisibilité de la République.

Unité indivisibilité de l'autorité souveraine, tels sont les sentiments que nous professons et pour lesquels on nous trouvera toujours prêts à répandre jusqu'à la dernière goutte de notre sang.

Vive la république. Vive la Convention nationale.

DRUVINE, *président*, VIMONT, *secrétaire*.

24

La Convention renvoie au comité de Sûreté générale une adresse de la société populaire de Combas, département du Gard, qui se plaint que, depuis les journées des 9 et 10 thermidor, les ennemis de la patrie lèvent la tête, et traitent les patriotes les plus purs, de complices de Robespierre; que le fanatisme et la superstition se réunissent; que le ci-devant dimanche est observé, et que la loi du maximum n'est point exécutée (43).

25

Les administrateurs régénérés du département du Pas-de-Calais, en entrant dans leurs fonctions, assurent la Convention nationale de leur zèle à féconder ses travaux, de leur dévouement à la cause de la liberté, de leur activité à surveiller les ennemis de la patrie, et jurent de ne reconnoître d'autres autorités que la Convention et celles qui émaneront de son sein.

Mention honorable, insertion au bulletin (44).

[L'administration renouvelée du département du Pas-de-Calais à la Convention nationale, à Arras, le 5 vendémiaire an III] (45)

Unité Liberté Egalité
ou la Mort

A travers les orages multipliés que suscitent les malveillans, pour empêcher le vaisseau de

(43) P.-V., XLVII, 51.

(44) P.-V., XLVII, 51-52.

(45) C 321, pl. 1345, p. 34.

la République d'arriver au but que la Convention nationale lui a assigné, le bonheur public; les administrations doivent, comme elle, développer toute l'énergie, toute la fermeté nécessaire pour rendre vaines les manoeuvres contre révolutionnaires de ces despotes déguisés.

Convaincus de cette grande vérité, nous vous adressons, citoyens représentants, dans les premiers momens de notre réunion dans les fonctions auxquelles nous venons d'être appelés, l'engagement sacré que nous contractons devant le peuple et devant vous, nous jurons de ne reconnoître d'autre autorité que la Convention nationale et celle qui émaneront de son sein; toute autre qui aurait la coupable témérité de vouloir ou l'égaliser ou la surpasser, serait à nos yeux le foyer du despotisme auquel nous avons juré et jurons de nouveau une haine éternelle.

La Convention nationale, voilà notre mot de ralliement.

Guidés par ces principes, nous assurerons le bonheur de nos administrés, nous seconderons vos travaux, courageux représentants d'un peuple libre, et nous déjouerons les projets liberticides des ennemis de la chose publique.

Vive la République une et indivisible, vive la Convention nationale, anathème aux tyrans sous tel masque qu'ils puissent se cacher.

A Arras séance publique, le cinq vendémiaire de l'an troisième de la république française une et indivisible.

MERLIN, *président*
et six autres signatures.

26

Le tribunal du district de L'Aigle, département de l'Orne, écrit à la Convention qu'il a toujours regardé comme ennemi du peuple celui qui connoît un autre point de ralliement qu'elle; il l'invite à rester à son poste : nos coeurs et notre existence, dit-il, sont à vous; disposez-en, s'il le faut, pour anéantir tous les monstres qui osent méconnoître vos pouvoirs ou attenter à vos jours.

Mention honorable, insertion au bulletin (46).

[Le tribunal de district de L'Aigle à la Convention nationale, le 7 vendémiaire an III] (47)

Citoyens représentants,

Tous les français doivent être unis d'un point de la république à l'autre; leurs démarches, leurs actions, leurs sentimens ne peuvent avoir d'autre direction que le bonheur de la patrie qui réside dans la représentation nationale. Hors ce point de ralliement, point de salut pour la République; nous sommes si convaincus de

(46) P.-V., XLVII, 52.

(47) C 321, pl. 1345, p. 24.